

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CARTE D'ÉTUDIANT

Le renouvellement d'une carte d'étudiant est soumis au versement d'une somme de 10€ (l'arrêté n°UCA-2017-279 publié le 7 septembre 2017), à effectuer au Pôle Administratif des Cézeaux.

Je, soussigné(e),

nom :

prénom :

né(e) le :

à (lieu de naissance) :

demande le renouvellement de ma carte d'étudiant suite à (cochez la mention utile)

Vol

Perte

Détérioration

Contre règlement de la somme de 10€ par :

Numéraire

Chèque (à l'ordre de l'Agent comptable de l'UCA)

Carte bancaire

Ce renouvellement implique l'annulation de la carte précédemment délivrée.

Fait à Clermont-Ferrand, le / /

signature de l'étudiant(e) :

cachet de la composante autorisant
l'étudiant(e) à renouveler sa carte :

article 441-6 du Code Pénal :

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 € d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. »